

La protection des biens et des personnes

Si la sécurité des personnes et des biens est une compétence régalienne de l'État, les communes sont également impliquées dans ce domaine.

Pour assurer la tranquillité des habitants, la Ville met au service des Herblinois une équipe de police municipale, un centre superviseur urbain et une équipe chargée de mettre en œuvre des actions de prévention. Tous travaillent en étroite collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs chargés d'œuvrer dans ce domaine.

La Ville suit l'application de la réglementation liée à l'occupation du domaine public et à garantir la sécurité dans les établissements recevant du public (ERP). Elle veille enfin à la prévention des risques, au travers notamment l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde et le suivi des installations classées pour la protection de l'environnement.

La police municipale et le CSU

La police municipale assure prioritairement des missions de surveillance et de prévention de la délinquance par une présence sur le terrain et une proximité avec la population.

Dotés de pouvoirs de police judiciaire et administrative, les policiers municipaux peuvent également relever et verbaliser les infractions relatives au codes de la route, de l'environnement, rural etc. Cette dimension de répression reste toutefois la première mission de la police nationale.

Le Centre superviseur urbain, quant à lui, exerce la télésurveillance du patrimoine communal. Il est opérationnel 7j/7 et 24h/24.

La prévention des risques

La Ville dispose depuis 1992 d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) qui recense les risques, les enjeux, les moyens et prévoit la mise en place d'un dispositif de crise pour répondre à l'imprévu. Ce document se traduit par l'organisation régulière d'exercices, et, au quotidien, via une astreinte qui veille 24/24 h.

Chargé du suivi de ces dispositifs, le service prévention des risques et réglementation fait également le relai des services de l'État pour l'information des acquéreurs et locataires (IAL) en matière de risques, qui doit être annexée aux contrats de location et de vente d'immeubles.

La Ville est également dans le périmètre du [Plan de Prévention des Risques Inondations Loire Aval](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Preventio) (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Preventio>), qui couvre l'agglomération nantaise. Il a été élaboré par les services départementaux de l'État en collaboration avec les communes concernées, dont Saint-Herblain.

Concernant le risque industriel, l'usine Brenntag située le long de la Loire et classé Seveso-seuil haut a édité une brochure sur les accidents auxquels elle pourrait être confrontée et les bons gestes à adopter en cas d'alerte.